Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260205-2026020503-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 30.01.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **cinq février** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage : Le 30.01.2026

Etaient présents : M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. PAGIER Ludovic, Conseiller délégué ; Mme DESTRUHAUT Valérie, M. BODIN Mickaël, Mme BOSCHERIE Modestie, Mme LE ROY Laetitia (arrivée 20h35), M. BLOT Olivier, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :

Etaient excusés : Mme COLLIAUX Valérie (pouvoir à Denis LEVREL), Mme UNTERDORFEL Frédérique (pouvoir à Modestie BOSCHERIE), M. BETHUEL Cédric, M. BOUCHET Jean-Jacques,

En exercice : 17

Etaient absents : Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. DELOURME Sébastien, M. GOUYETTE Nicolas, M. GERMAIN Laurent.

Présents : 9
Votants : 11

Madame BOSCHERIE Modestie a été élue secrétaire.

Objet : 2026020503- Détermination d'un loyer pour les locaux du pôle santé

Les locaux du pôle santé étant disponibles, il est nécessaire de fixer les loyers des différents espaces disponibles. Il est proposé de louer à la demi-journée au prix de 12€ par bureau, y compris les parties communes. Les charges seront comprises, excepté le ménage qui sera à la charge du professionnel.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le tarif de 12€ par bureau, y compris les parties communes, et par demi-journée ;
- Précise que les charges seront comprises excepté le ménage qui reste à la charge du professionnel ;
- Décide de faire un contrat de 6 mois dans un premier temps pour tout professionnel souhaitant louer un local ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les recettes seront inscrites au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,